**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 14 (1934)

**Heft:** 10

Artikel: Mise en garde

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-889200

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

française, en restreignant l'entrée en France des

produits agricoles étrangers.

Ce protectionnisme a entraîné une très forte diminution des importations en France des produits agricoles en provenance des pays du « Blocor » comme cela résulte du tableau suivant :

## 7. Importations en France des produits agricoles originaires des autres pays du « Bloc-or »

(en millions de francs français)

(or minor	de mane	o rrangaro,	% de	diminu
	1929 1933		tion de 1929 à 1933	
		_	-	-
Suisse:				
Produits agricoles	138	105	24	%
Autres produits	937	527	45	%
Italie:				
Produits agricoles	909	369	60	%
Autres produits	607	253	58	%
Belgique-Luxembourg :				
Produits agricoles	1.281	454	65	%
Autres produits	2.639	1.512	43	%
Pays-Bas:				
Produits agricoles	540	332	40	%
Autres produits	1.107	501	55	%
4 Pays réunis :				
Produits agricoles	2.868	1.260	56	%
Autres produits	5.290	2.793	43	%

Ce tableau montre clairement que les importations en France des produits agricoles en provenance du « Bloc-or » ont diminué de  $56\ \theta/\theta$  de 1929 à 1933, alors que la diminution n'a été que de 43 % pour les autres produits, c'est-à-dire les matières premières minérales, les produits ma-nufacturés, etc. Cette diminution a été particulièrement accentuée pour les produits agricoles belges et italiens, alors qu'en ce qui concerne la Suisse, les produits manufacturés ont subi une plus forte régression que les produits agricoles, peu importants pour la France comparativement aux premiers.

Ceci tend à prouver qu'aucun pays n'offre à la France plus de possibilités pour l'application d'une politique d'élargissement des échanges commerciaux que la Suisse. Aussi, nous paraît-il impossible de prendre en considération certains échos relatifs à une dénonciation éventuelle de la Convention Franco-Suisse, en date du 31 décembre de cette année; cet accord, qui n'a que neuf mois d'existence, prendrait fin déjà au 31 mars prochain. Ce serait non seulement la condempation de la politique de honne entente économic de la politique de la politiqu damnation de la politique de bonne entente économique franco-suisse, mais également un coup redoutable porté à l'avenir du « Bloc-or » qui ne manquerait pas de s'effondrer, si l'arc-boutant, constitué par cette entente si nécessaire, venait à céder.



Tél.: Colbert 88-10, 88-11

Télég. : Gérico

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

# Joseph

Société à responsabilité limitée au capital de Fr. 450.000

30, rue de la RÉPUBLIQUE

MARSEILLE

Transit-Service de Groupage sur la Suisse Correspondants à BALE, ZURICH, GENEVE, PARIS, LYON, STRASBOURG

GÉRANTS :

Tr. Funfschilling F. Lachaud

## MISE EN GARDE

M. Paul DITISHEIM, 82, rue du Ranelagh, à PARIS (XVI<sup>e</sup>), met en garde les intéressés contre la publicité fallacieuse faite sous le couvert de son nom dans la presse d'information à grand tirage.

Il rappelle qu'il n'entretient aucun rapport avec la Société

Anonyme Fabrique Solvil des montres Paul Ditisheim. Les marques d'horlogerie « Paul Ditisheim » exploitées indépendamment de lui par ladite Société Anonyme ne doivent en aucun cas être confondues avec son nom personnel.

M. Paul DITISHEIM se doit de prévenir toutes confusions ou emplois abusifs de ce nom. Les annonces ci-dessus et les offres de « montres avec 90 % de rabais sur leur valeur comciale », « avec garantie pour la vie » et tous agissements analogues lui sont, il va de soi, totalement étrangers.